

t. 300-20 - GI/sg

Berne, le 6 décembre 1976

Schéma pour la création d'une "Banque suisse
de développement" - BSD

1. Objectif

Une Banque suisse de développement aurait pour objectif d'accroître le flux d'aide publique suisse au développement en combinant ressources budgétaires et ressources provenant du marché des capitaux. Le flux d'aide publique pourrait ainsi être supérieur, du moins pendant un certain nombre d'années, à celui qu'il serait sur la seule base des ressources budgétaires. De cette manière, la Suisse serait en mesure de se rapprocher plus rapidement dans ses prestations d'aide publique au développement de la moyenne atteinte par les pays membres de l'OCDE.

En prenant l'exemple calculé en annexe (exemple basé sur les hypothèses suivantes : capital de garantie 250 millions de francs dont 175 millions à la charge de la Confédération; emprunt sur le marché des capitaux en 10 ans totalisant 2.500 millions; charge d'intérêts passifs 6 %; intérêts sur les prêts et participation 2 %; maximum du versement annuel par la Confédération environ 100 millions de francs; cessation des opérations de prêts après la 10ème année.) il serait ainsi possible, pendant une période de 10 ans, d'accorder une aide publique au développement de 2.750 millions avec une dépense budgétaire de 690 millions, dont 175 au titre de la constitution du capital de garantie et 515 au titre de bonification d'intérêts et subventions destinées à couvrir les frais de fonctionnement de la banque. A la 10ème année, une dépense budgétaire de 105 millions permettrait une aide publique au développement de 300 millions. Exprimé en pourcentage du PNB, un tel mécanisme permettrait d'accroître la prestation suisse d'aide au développement de 0,12 % la troisième année, de 0,18 % la quatrième année. Si l'opération cesse au bout de 10 ans, elle continuera d'entraîner des dépenses de la Confédération

*Quand ni
toute l'opération
est interrompue*

- 2 -

pendant 50 ans. Ces dépenses décroîtront chaque année.

En résumé l'exemple calculé en annexe se présente ainsi :

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Dépenses Conf.	39,5	44	53,5	68	80	57	69	81	93	105	95,9
APD (passant par la BSD)	150	150	250	350	350	300	300	300	300	300	3,7%
APD supplémentaire	110,5	106	196,5	282	270	243	231	219	207	195	99,6%
en % du PNB (160 milliards de francs)	+ 0,07	+0,06	+0,12	+0,18	+0,17	+0,15	+0,14	+0,14	+0,13	+0,12	-0,06

2. Exemples :

Plusieurs pays industriels ont soit créé des institutions de ce genre, soit adapté des institutions existantes dans ce but. On peut citer notamment :

- RFA : Kreditanstalt für Wiederaufbau
- France : Caisse Centrale de Coopération économique
- Pays-Bas : NIO, Banque Néerlandaise d'investissement pour les pays en développement.

3. Opérations

On peut considérer les principales opérations suivantes :

- prêts à des conditions très favorables aux pays les moins développés et les plus pauvres (1 %, prêt à 50 ans)
- prêts à des conditions intermédiaires satisfaisant aux conditions de l'APD, pour des pays moins pauvres ou des projets productifs;
- participations dans des entreprises industrielles et commerciales dans les pays en développement, par l'intermédiaire d'une société suisse de financement du développement;
- financement d'exportations suisses pour le développement, par exemple au moyen de crédits mixtes.
- ???) - éventuellement opérations en Suisse (régions de montagne)

le Valais = PVD ?

4. Problèmes institutionnels

Pour que l'aide accordée par l'intermédiaire d'une banque suisse de développement puisse être comptée au titre de l'aide publique au développement, il faut que la BSD soit un établissement de droit public, avec un capital de garantie couvert à plus de 50 % par la Confédération. Le reste du capital de garantie pourrait être fourni par d'autres sources, par exemple la Banque nationale, les Banques cantonales, les banques privées, les Cantons, les Communes, les organisations privées, les entreprises privées, le public.

*tout le capital
est en fait
soit
en mains publiques*

On pourra s'inspirer de l'exemple de la "Caisse de prêts de la Confédération suisse", qui a existé entre 1932 et 1955, comme modèle pour l'institution à créer.

5. Financement

La banque suisse de développement aurait les sources de financement suivantes :

- le capital de garantie entièrement versé
- les emprunts faits sur le marché financier, sous la forme d'obligations ou de bons de caisse avec la garantie de la Confédération;
- subventions de la Confédération;
- intérêts sur les prêts, participations et placements
- contributions à fonds perdus ~~venant~~ d'autres sources, notamment corporations de droit public, organisations privées, entreprises privées etc.

6. Fonctionnement

La Banque suisse de développement n'aurait que des tâches financières, c'est-à-dire emprunts, placements, paiements des intérêts passifs, perception des intérêts actifs, remboursements etc; le choix et la préparation des projets d'aide financière resteraient comme jusqu'ici la tâche des services responsables de l'administration fédérale.

Les décisions de financement seraient prises par un conseil d'administration, dont la majorité des membres seraient désignés par la Confédération.

Pour son fonctionnement, la BSD pourrait, dans une large mesure, s'appuyer sur les structures de la Banque Nationale Suisse.

7. Appréciation *Remarques*

Les avantages et inconvénients de la création d'une Banque suisse de développement seraient principalement les suivants :

(Avantages :)

- la création d'une BSD permettrait d'accroître de manière sensible le flux d'aide publique au développement au cours des premières années d'opération. Il serait ainsi possible sur la base du budget et plan financiers actuels d'atteindre dans deux ou trois ans le niveau moyen des pays de l'OCDE.
- la création d'une BSD permettrait d'intensifier la collaboration avec les milieux privés, qu'il s'agisse de banques ou d'organisations d'aide au développement.

(Inconvénients :)

- la création d'une BSD a surtout pour effet de reporter dans le temps la charge budgétaire d'une aide au développement. Les obligations qui en découleront pour la Confédération s'étaleront sur une très longue période;
- il sera plus difficile d'accorder des aménagements de dettes pour des prêts accordés par l'intermédiaire d'une banque suisse de développement que pour des prêts accordés directement par la Confédération;
- si les prêts sont faits en francs suisses, les pays bénéficiaires devront supporter les risques de change, qui peuvent être substantiels. Pour tenir compte de cet inconvénient, il serait probablement préférable que la BSD prête et emprunte en dollars.

- Aspect politique (referendum !)
- Aspect financier (garantie)

t. 300-20 - GI/sg

BANQUE SUISSE DE DEVELOPPEMENTExemple chiffré

Hypothèses :	- Capital de garantie	250 millions de francs
	dont versé par Confédération	175 millions de francs
	par autres	75 millions de francs
	- Rendement des prêts et participations, placements	2 %
	- Maximum des emprunts	2500 millions de francs
	- Couverture du déficit d'exploitation par la Confédération	maximum 105 millions
	- Conditions de remboursement des prêts : 50 ans avec 10 ans de grâce	
	- Durée des opérations :	10 ans
Résultats :	- Total des prêts	2750 millions
	- Total versé par Confédération en 10 ans	690 millions
	- Total APD supplémentaire en 10 ans	2060 millions
	- Versements par la Confédération après la cessation des opérations de prêts : pendant 50 ans versements de bonifications d'intérêt diminuant progressivement de 96 millions la 11ème année à rien la 60ème année	

DIENST FUER
TECHNISCHE ZUSAMMENARBEIT
E P D

Bern, den 7. Dezember 1976

vt → *(GOC in'm Inter 1976)*

DIENST FUER
ENTWICKLUNGSPOLITIK
Handelsabteilung

EIDGENOESSISCHE FINANZVERWALTUNG
B e r n

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
Z ü r i c h

HANDELSABTEILUNG
Dienst für Weltwirtschaftsfragen
B e r n

FINANZ- UND WIRTSCHAFTSDIENST EPD
B e r n

DIREKTION FUER VOELKERRECHT EPD
B e r n

Division de la Justice ? ?!

18. Juni 1980

t. 300-20
t. 300-21 - JX/hu

- 1) Schweizerische Entwicklungsbank
- 2) und Schweizerische Gesellschaft für Entwicklungsinvestitionen:
Gemischte Arbeitsgruppe

Die zweite Sitzung der gemischten Arbeitsgruppe ist für Mittwoch, den 15. Dezember 1976, um 14.00 Uhr, im Konferenzzimmer Nr. 19 (Haus "Burri Druck", 3. Stock), Eigerstrasse 71, einberufen. Die Papiere zur Entwicklungsbank und zur Gesellschaft für Entwicklungsinvestitionen sind von den am 18. November 1976 gebildeten Untergruppen überarbeitet worden und liegen in der neuen Form dieser Einladung bei. Wir bitten Sie, diese zwei Papiere zu studieren und Ihre Kommentare für die einberufene Sitzung bereitzuhalten.

Traktandenliste

1. Diskussion und Prüfung des revidierten Vorschlages für eine Schweizerische Entwicklungsbank;
2. Diskussion und Prüfung des revidierten Vorschlages für eine Schweizerische Entwicklungsgesellschaft;
3. Programm der Arbeitsgruppe;
4. Andere Fragen.

Jenny
(B.A. Jenny)

Saladin
(P. Saladin)

Kopien zur Einladung:

- Dienst für Entwicklungspolitik (Handelsabteilung, EVD): Herren Roethlisberger, Saladin, Béguin, Zosso, Imhoof.
- Dienst für Technische Zusammenarbeit (EPD): Herren Raeber, Wilhelm, Jenny, Forster, Giovannini, Erard.
- Eidgenössische Finanzverwaltung (FZD): Herren Kaeser, Emery.
- Schweizerische Nationalbank (Zürich): Herrn Gutzwiller.
- Finanz- und Wirtschaftsdienst.(EPD): Herrn Minister Zwahlen:
- Direktion für Völkerrecht (EPD): Herrn Minister Monnier.